

## **BASES LÉGALES Noël 2016**

**1. Organisation :** L'entreprise organisatrice de cette action promotionnelle est Only-apartments, SA, Av Drassanes 6-8, étage 15, 08001 Barcelona, CIF A64425986.

**2. Dates du concours:** Le concours débutera le 28 Novembre, 2016 au 11:00h et prendra fin le 25 Décembre, 2016 au 23:59h.

**3. Participation:** La participation se fera au travers du blog de Only-apartments (<http://blog.only-apartments.fr>).

Seules peuvent participer les personnes majeures. Les employés, les collaborateurs de Only-apartments ou leurs proches directs ne pourront participer.

**4. Fonctionnement du concours:** Pour participer, les utilisateurs devront entrer sur le blog et répondre à la question du concours, en remplissant le formulaire correspondant avec leurs données.

Parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question, Only-apartments élira un gagnant au hasard.

**5. Prix:** Le prix consiste en un séjour de 2 (deux) nuits pour un maximum de 2 (deux) personnes dans un appartement du site de Only-apartments sur la destination choisie par le participant via le formulaire de tirage.

Le prix doit être utilisé entre le 1er Février 2017 et le 31 mai 2017, hors ponts et jours fériés.

Le gagnant devra profiter des activités durant son séjour dans l'appartement fourni par Only-apartments.

C'est un prix personnel et non transférable. Les conditions particulières de l'appartement seront appliquées. Une fois la réservation effectuée, aucune modification de dates ne sera pas possible.

**6. Gagnant:** Le gagnant sera le participant élu au hasard par Only-apartments parmi tous ceux qui auront remplissent le formulaire correctement avec leurs données, à condition qu'il réponde aux exigences spécifiées dans les paragraphes "Participation", "Dates de la promotion" et "Fonctionnement de la promotion."

**7. Publication du gagnant:** La notification et la publication du gagnant seront réalisées dans les 15 jours suivants la fin du concours, au travers du blog et des profils Facebook et Twitter de Only-apartments. De plus, Only-apartments entrera en contact avec le gagnant par le biais de l'adresse électronique que ce dernier aura renseigné dans le formulaire.

Il est de la responsabilité du gagnant d'entrer en contact avec Only-apartments en répondant au courrier électronique reçu dans un délai de 7 jours calendaires. Si Only-apartments ne reçoit aucun courrier du gagnant durant les 7 jours suivants, un second gagnant sera alors élu.

Le gagnant accepte que son nom soit publié sur tous les profils des Réseaux Sociaux et sur le blog de Only-apartments.

## **7. Remise du prix:**

Une fois que le gagnant aura choisi les dates auxquelles il souhaite voyager, Only-apartments lui fournira la liste des appartements disponibles afin qu'il choisisse celui qu'il préfère. Le gagnant sélectionne l'appartement et Only-apartments gèrera la réservation. Le gagnant sera libre de toute dépense supplémentaire: nettoyage, taxes, supplément enfants. Cependant, les conditions particulières de l'appartement seront appliquées, de sorte que si une caution est demandée, ce sera à la charge du gagnant du prix.

Le gagnant pourra renoncer au prix, mais en aucun cas il ne pourra l'échanger contre un prix différent ni contre sa valeur monétaire.

**8. Traitement des données personnelles :** Conformément aux conditions précédentes et à la loi 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel et le décret Royal 1720/2007 du 21 décembre approuvant le Règlement de développement de la LOPD, Only-apartments informe les utilisateurs, que leurs données personnelles peuvent être incorporées dans la base de données de Only-apartments. Ces données seront utilisées afin d'identifier les participants en tant qu'utilisateurs d'Only-apartments, pour le développement d'actions commerciales (par téléphone, SMS, e-mail et autres moyens de communication). Only-apartments se réserve le droit d'utiliser toutes les photos présentes pendant le concours pour des campagnes de marketing contrôlées. Le participant pourra à n'importe quel moment exercer ses droit d'opposition, d'accès et de rectification gratuitement et exiger la suppression de ses données personnelles. Pour cela, il devra contacter notre service clientèle par e-mail à info [at] only-apartments.com.

La simple participation au concours implique l'acceptation des présentes conditions, la manifestation d'un refus d'accepter ces conditions ou une partie de celles-ci implique l'exclusion du dit participant.

L'entreprise ne sera pas responsable des événements qui échapperaient à son contrôle et des forces majeures qui pourraient empêcher le bon déroulement du concours et des conditions énoncées précédemment.

Only-apartments, en tant que responsable de l'organisation du concours, communique que quelconque incident qui ne relève pas du bon fonctionnement sur les réseaux sociaux sera résolu sans appel par Only-apartments.

**9. Législation applicable :** Pour ce qui n'est pas cité dans les termes et conditions Only-apartments appliquera la loi Espagnol en vigueur. Les participants acceptent, à travers leur participation, de voir leur noms et profils publiés sur tous les profils Facebook et Twitter de Only-apartments de manière visible. Sur Facebook les profils seront visibles par les autres utilisateurs, Twitter n'entravera pas la vie privée des participants. À travers ce concours, il est donc obligatoire d'accepter les conditions de Facebook, le réseau social où se déroule le concours.

**10. Acceptation des bases :** Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale des conditions, ainsi que l'interprétation de celles-ci sous le critère d'Only-apartments.

**11. Réserves et restrictions :**

Only-apartments se réserve le droit d'effectuer des changements dans le but d'améliorer le déroulement du concours en cas de force majeure tout en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit de diminuer ou d'élargir la période du concours en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit d'interpréter tout évènement pendant le déroulement du concours, qui ne serait pas mentionné dans les termes et conditions.

**12. Autres normes d'usage :**

Ne seront pas admis : commentaires offensifs, insultes, menaces, langage et contenu dégradant ou discriminatoire à l'encontre d'autres membres de la communauté ou contre nos produits et services, marques, ou ressources humaines.